

Mairie de SERILHAC
19190 SERILHAC

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 décembre 2016

L'an deux mil seize, le 2 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yohan LAVAL, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par courrier en date du 25 novembre 2016

En présence de
Présents : 9
Absents : 0

Conseillers Présents : Yohan LAVAL, Gérard VERGNE, Claude GENESTE, Frédéric LORIEL, Delphine GADAUD, Christiane VERLMAC BARRE, Elodie ROUGIER, Maurice LAGIER, Karim TERROU

Procurations :

Conseillers Absents : Guy CHADELAUD Sébastien LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Delphine GADAUD

Ordre du jour :

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 octobre 2016
- Décision modificative
- Achat PC
- Décision modificative
- Convention avec le Laboratoire d'Analyses du Conseil Départemental
- Demande subvention du Collège de Beynat
- Questions diverses

Mr le Maire propose de rajouter quatre délibérations : travaux en urgence dans un logement communal, DM, contrat CNP et changement de 2 copieurs, rajouts acceptés à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION 3 /2016 : DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de passer une décision modificative pour payer les IPAD, en effet, une différence de prix apparaît entre le devis accepté et la facture, délai trop long entre la demande de subvention et la réception de l'arrêté de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Autres bâtiments publics	21318	325	850 00			
Matériel de bureau et matériel inform				2183	324	850 00
Investissement dépenses			850 00			850 00
			Solde			0 00

DELIBERATION 64/2016 : ACHAT PC PORTABLE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'achat d'un PC portable dédié aux élus, celui-ci restera en Mairie. Plusieurs devis de Darty sont proposés avec différentes options et différents matériels. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis d'un montant de 848 € tte et autorise Mr le Maire à signer l'offre d'achat.

DELIBERATION 65/2016 : DECISION MODIFICATIVE POUR ACHAT PC PORTABLE

Mr le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de faire une décision modificative pour pouvoir faire l'achat d'un ordinateur portable pour les besoins de la Collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Autres bâtiments publics	21318	325	900 00			
Matériel de bureau et matériel inform				2183	331	900 00
Investissement dépenses			900 00			900 00
			Solde			0 00

DELIBERATION 66/2016 : CONVENTION AVEC LE LABORATOIRE D'ANALYSES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de passer une convention avec le Laboratoire d'Analyses du Conseil Départemental pour le contrôle des repas de la cantine. Il convient de définir la fréquence et le type d'analyses.

Après concertation avec le Laboratoire, nous devons choisir :

1 contrôle par trimestre

1 plat cuisiné

1 flore de surface

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette convention et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y reportant.

DELIBERATION 67/2016 : SUBVENTION COLLEGE DE BEYNAT / VOYAGE EN ITALIE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Collège de Beynat, demandant une subvention pour le voyage en Italie des enfants de Sérilhac.

Mme GADAUD Delphine, concernée, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, accepte de verser au Collège de Beynat, la somme de 50 € par enfant soit 150€.

DELIBERATION 68/2016 : TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe avoir fait procéder en urgence dans le logement de Mme Thomazeau

- plus d'eau chaude
- plus de chauffage dans une pièce

Les Travaux ont été réalisés par l'entreprise L'EFEBVRE 19190 SERVIHAC

Le montant de la facture s'élève à 857 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide cette intervention et autorise Mr le Maire à signer le mandat correspondant.

DELIBERATION 69/2016 : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de passer une DM pour payer les travaux dans le logement communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte cette décision modificative.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Autres bâtiments publics	21318	325	860 00			
Autres immobilisations corporelles				2188	332	860 00
Investissement dépenses			860 00			860 00
		Salde	0 00			

DELIBERATION 70/2016 : RENOUELEMENT DE CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel affilié à l'IRCANTEC arrivant prochainement à échéance (31/12/2016), il convient de prévoir les modalités de ces nouveaux contrats.

considérant le contenu de la proposition de la CNP ci-jointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel affilié à l'IRCANTEC prenant effet au 1^{er} janvier 2017 pour une durée d'un an.
- D'autoriser le Maire à signer les contrats d'assurance avec la CNP

DELIBERATION 71/2016 : RENOUELEMENT DES COPIEURS MAIRIE / ECOLE

Mr le Maire informe l'assemblée d'une proposition reçue de la Sté LD Burantique à Brive, nous reprenant le copieur M20 Xerox de l'école et le 7455 Xerox de la Mairie et nous fournissant un 3145 Xerox pour l'école et un 7225 Xerox pour la Mairie pour un loyer de 45 21 € par trimestre pour celui de l'école et un loyer de 364 08 € par trimestre pour celui de la Mairie et la continuité du contrat pour celui de la Mairie et un nouveau contrat pour celui de l'école.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter cette proposition, de confier à Monsieur le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tout document s'y référant

QUESTIONS DIVERSES +

- personnes disponibles pour installer les déco de Noël
- réunion budget en janvier
- vœux le 15 janvier 2017 à 10h30

fin de séance à 21h56